

LES BASES DE LA LEGISLATION SOCIALE



PARTICIPANT(S) :

Collaborateurs nouvellement en charge de l'administration du personnel et de la paie.

ORGANISATION :

Durée : 21 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert sur le Droit social.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Se tenir informé des derniers thèmes d'actualités juridiques et sociales.
- Connaître les bases relatives aux grandes activités de la fonction ressources humaines et de l'administration du personnel.
- Connaître les notions fondamentales du droit social nécessaires aux travaux quotidiens d'un service du personnel.
- Appliquer les règles encadrant la gestion des contrats de travail.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

La formation permettra une participation active de chacun basée sur un partage d'expérience au terme d'analyse de pratiques.

CONTENU DU PROGRAMME

LE CADRE JURIDIQUE DE LA RELATION DE TRAVAIL

Le droit du travail français et l'Union européenne.

Les conventions collectives.

Les accords de branche et les accords d'entreprise.

LES NORMES LIEES A L'EMBAUCHE.

La non-discrimination.

Les entretiens de recrutement.

Les différents contrats et leurs contenus (CDD, CDI, Cui).

LA VIE DU CONTRAT.

Les temps de travail (horaires ou forfait jours), les accords d'annualisation.

Les congés payés et autres congés.

Les suspensions de contrat de travail.

LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.

La démission.

La retraite.

La rupture conventionnelle.

Les licenciements économiques et non économiques.

LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL.

Les obligations des employeurs.

Les attributions de chaque institution (DP, CHSCT, CE ou DUP).

LES REFORMES RECENTES.

La formation professionnelle et l'entretien professionnel.

Le compte personnel d'activité et les critères de pénibilité.

Les négociations obligatoires.

LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR.

La responsabilité civile.

La responsabilité pénale.